



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT.

Etaient représentés : M. GOZE, M. JOURDAN, M. GUETTE, M. PERIZ.

Etaient invités : Mme CAILLOT, Mme RENAUDIN, Mme TISSOT, Mme LAWRENCE, Mme de MONTGOLFIER, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. RAMBAUD, M. FEUILLETTE.

Le président BRUN ouvre la séance à 9 h 20. Il présente aux membres du Conseil d'Administration un point d'information sur la situation financière de l'université et le contexte de préparation du budget 2012. Il précise, tout d'abord, contrairement à ce qui a été publié dans différents médias, que notre université n'a reçu aucune notification d'une quelconque mise sous gestion rectorale. L'université conteste, d'un point de vue juridique, l'application de l'article 56 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des universités soumis au régime des responsabilités et compétences élargies, qui prévoit l'intervention du Recteur pour arrêter le budget d'une université qui présente consécutivement deux comptes de résultat en déficit. En effet, selon les dispositions du précédent décret qui s'appliquait à notre université avant le 1^{er} janvier 2011 et qui définit de manière différente le périmètre d'observation du déficit, l'exercice 2009, s'il donnait un résultat négatif en fonctionnement, était excédentaire dans l'ensemble de ses comptes de plus de 500 000 €. L'établissement considère donc, d'un strict point de vue juridique, en vertu du principe de non-rétroactivité des lois, que les dispositions de l'article 56 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 ne s'appliquent pas à notre établissement. En outre, toutes les projections établies à partir des engagements de crédits clos depuis le 18 novembre, montrent que le compte financier 2011 sera lui aussi à l'équilibre, voire excédentaire d'environ 200 000 €. Depuis le vote des grandes masses du budget 2012 lors de la séance du 4 novembre, l'établissement s'est engagé dans une politique volontariste de réduction des dépenses de l'ensemble des services et composantes de l'université et dans un programme d'augmentation des ressources propres de l'établissement. Cette politique a pour objectif de permettre la présentation sincère d'un budget en équilibre de fonctionnement. Elle se décline de différentes façons : programme d'augmentation des ressources propres liées notamment à une évolution des pratiques portant sur les certifications et à une augmentation des droits facultatifs, report ou suppression de projets de dépenses de fonctionnement tels que les travaux de mise en conformité, l'accessibilité, la formation continue des personnels, l'actualisation des systèmes d'information.

La réalisation immédiate de l'équilibre de fonctionnement imposé par le contexte, alors que l'université souhaitait s'engager dans une trajectoire de retour vers l'équilibre à l'horizon 2013, n'est possible qu'au prix d'efforts qui impactent les missions de service public de notre université.



M. HARTE, au vu de la présentation de la situation, propose de faire passer un rectificatif dans la presse.

Le président BRUN précise qu'il a démenti ainsi que Monsieur le Recteur. Il ajoute que si c'était le cas, le Conseil d'Administration de notre université serait informé prioritairement.

M. BEYLOT se dit surpris par cette déclaration annonçant le rétablissement de l'équilibre de fonctionnement alors qu'il a été annoncé un déficit d'un million d'euros lors d'un précédent conseil.

Le président BRUN évoque l'accélération du calendrier des rencontres avec le Ministère et le Rectorat et rappelle que ce montant de « déficit » avait été évoqué avant la mise en œuvre des premières mesures d'économies.

M. RAMBAUD ajoute que les différentes pistes d'augmentation des ressources propres et de réduction des ouvertures de crédits ont été présentées à la commission des moyens du 23 novembre. Il rappelle à son tour que la situation change au jour le jour.

M. BEYLOT demande si l'on a tenu compte de la diminution de l'offre de formation présentée au Conseil d'Administration du 4 novembre.

M. RAMBAUD répond que ces modifications ont été intégrées dans le scénario mais au prorata temporis d'une application qui ne sera effective qu'en septembre 2012.

Le président BRUN précise que le périmètre de recalibrage de l'offre de formation intègre un volume de près de 1 000 heures liées à des formations actuellement non ouvertes pour lesquelles le CA avait exprimé le souhait d'une ouverture ou d'une réouverture, comme par exemple le Master Arabe.

M. RAMBAUD rappelle que ce périmètre intègre également les effets de la montée en puissance de la nouvelle offre de formation votée par le CA d'avril 2011 qui représente globalement un volume de 4 000 heures.

Mme DESCHARD se déclare d'accord avec les mesures présentées, mais elle souligne le caractère complexe de la procédure.

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4 ET 9 NOVEMBRE 2011

Le président BRUN demande s'il y a des remarques.

M. BEYLOT demande des rectifications sur les procès-verbaux des 4 et 9 novembre 2011.

Le président BRUN propose de passer au vote sur le procès-verbal du 4 novembre 2011 ainsi modifié.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 3
Contre	: 0
Pour	: 16

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 4 novembre 2011.

Le président BRUN propose de passer au vote sur le procès-verbal du 9 novembre 2011 ainsi modifié.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 9 novembre 2011.

II - REVISION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE

Le président BRUN présente le projet de révision des statuts de l'université qui vise notamment à les adapter au prochain départ de l'EGID qui sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce départ entraîne une modification du périmètre des secteurs actuellement définis, ce qui explique la proposition de recomposition des secteurs électoraux pour les élections du CEVU et du CS pour les étudiants et les enseignants définis par l'article 8 des statuts.

Il présente également la proposition de révision des modalités de décompte des voix définies par l'article 11-6. Il est proposé la formulation suivante : « les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés ».

Mme BOULERIE s'étonne que certains points soulevés n'aient jamais fait l'objet de modifications ou de mises en œuvre antérieures. Elle revient notamment sur l'article 9-5 qui prévoit la mise en place d'un médiateur. Elle souligne les grandes responsabilités associées à cette fonction.

Le président BRUN insiste sur la liberté d'action dont doit disposer le médiateur. Il précise que cette mission n'a pas pour but de contourner les syndicats et qu'elle fonctionnera dans le cadre de missions définies par le Conseil d'Administration.

A la question de M. BEYLOT qui demande si l'ensemble des modifications proposées ont été soumises à la Commission des Statuts, M. RAMBAUD indique que certaines propositions de modification ont été demandées par les services du Rectorat et s'avèrent nécessaires pour éviter de possibles contentieux juridiques ultérieurs.

Le président BRUN détaille la modification de l'article 10 qui précise les modalités de fonctionnement de la Conférence de Direction.

Il informe les membres du CA de la position exprimée par la Commission des Statuts sur la question d'un éventuel assouplissement des exigences de quorum définies à l'article 11-4. La Commission des Statuts a souhaité réaffirmer son attachement au respect des conditions de quorum envisagées comme la garantie de la représentation démocratique de notre communauté universitaire. Il souligne cependant les difficultés du respect de cette obligation en CEVU, voire en CS.

M. RAMBAUD signale les difficultés concrètes liées à la mise en œuvre des règles de quorum.

M. BEYLOT exprime une crainte de nouvelle diminution de la participation au CEVU en cas d'allègement des règles de quorum.



Le président BRUN présente la proposition de réintroduction des procurations aux conseils réduits qui interviennent dans la gestion de la carrière des enseignants et enseignants-chercheurs de l'université.

M. RAMBAUD présente la proposition de modification de l'article 13 sur la publicité des actes administratifs pour lesquels le Rectorat nous demande de mentionner expressément le fait que le budget est rendu public, dans les mêmes formes, au plus tard un mois après avoir été, selon le cas, adopté, arrêté ou approuvé.

Le président BRUN rappelle que la modification des statuts exige un vote à la majorité absolue des membres en exercice. Il propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 18

Le Conseil d'Administration adopte la modification des statuts de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

III - REVISION DES STATUTS DU DEFLE

M. RAMBAUD présente la demande de modification des statuts du DEFLE qui vise à préciser la durée des mandats des membres du CA du département : 4 ans pour les représentants du personnel et 2 ans pour les représentants des usagers.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➡ Le Conseil d'Administration adopte la modification des statuts du DEFLE.

IV - POINT SUR LA PREPARATION DES ELECTIONS RELATIVES AU RENOUELEMENT DES CONSEILS CENTRAUX

Le président BRUN présente la note relative à l'organisation des élections des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux de l'université qui seront organisées le 6 mars 2012 pour les élections des représentants du personnel et les 7 et 8 mars pour les élections des représentants des étudiants. Les listes électorales seront affichées à partir du 7 février 2012. Il attire l'attention du Conseil d'Administration sur les dispositions du décret du 24 août 2011 qui distingue désormais clairement deux catégories d'électeurs : d'une part, ceux qui sont inscrits « de droit » sur les listes électorales (les étudiants régulièrement inscrits, les personnels titulaires) et, d'autre part, ceux dont l'inscription est conditionnée à l'expression d'une demande individuelle (principalement les enseignants non-titulaires et certains étudiants de formation continue) qui devra être exprimé avant le mercredi 29 février. Les listes de candidature devront être déposées entre le 20 et le 24 février 2012. Le dépôt des listes sera clos impérativement le 24 février 2012. Il ajoute que les candidats peuvent se présenter à plusieurs conseils. Il attire également l'attention du CA



sur le fait que la réglementation recommande désormais que les listes de candidats soient composées au vu de l'objectif de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'Administration adopte la note relative à l'organisation des élections des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux de l'université qui seront organisées le 6 mars 2012 pour les élections des représentants du personnel et les 7 et 8 mars pour les élections des représentants des étudiants.

V - ADMISSION EN NON VALEURS

M. FEUILLETTE présente les demandes d'admissions en non-valeur, qui constituent une reconnaissance par l'université de l'impossibilité de recouvrer certaines créances, portant principalement sur des droits d'inscription ou des factures impayées, le tout pour un montant de 2 150 €.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'Administration adopte les demandes d'admission en non-valeur.

VI - NOUVEL ADDITIF AUX TARIFS 2011/2012 : TARIFS DU DEFLE

M. RAMBAUD présente les tarifs 2012 du DEFLE qui se caractérisent par une grande stabilité des prix pratiqués pour les étudiants et par une relative augmentation des tarifs proposés pour les situations financées par des fonds de formation.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'Administration adopte l'additif aux tarifs 2011/2012 du DEFLE.

VII - RECALIBRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à Mme CAILLOT pour présenter une note explicative sur le projet de recalibrage de l'offre de formation.

Mme CAILLOT présente le projet de recalibrage de l'offre de formation adopté dans le cadre du vote des grandes masses du budget 2012. Par ce vote du 4 novembre, l'établissement s'est engagé à réduire, à l'horizon 2012/2013, le budget « heures complémentaires » de 400 000 € soit l'équivalent de 7 612 heures (sur une base tarifaire de 52,55 € de l'heure) sur une prévision globale de 75 000 heures. Après confrontation des données relatives à la charge théorique des maquettes votées par le CA le 1^{er} avril 2011 avec la réalité des emplois du temps et services mis en œuvre pour cette année 2011/2012, il a été constaté une charge prévisionnelle de 78 108 heures qui a conduit à revoir à la hausse la diminution nécessaire de l'offre de formation, à hauteur de 10 720 heures.

Mme CAILLOT signale le choix de l'équipe présidentielle, visant à renforcer la visibilité de notre offre de formation et donc à limiter autant que possible l'annualisation du débat relatif à l'offre de formation, d'aborder ce travail en prenant en compte à la fois, l'augmentation progressive du coût des formations 2011/2012 votée par le CA le 1^{er} avril 2011 (induite par la mise en œuvre elle-même progressive de ces nouvelles maquettes) et le respect des engagements pris en matière d'ouverture ou de réouverture de formations (notamment licence chanson française, master traduction et master arabe). Compte tenu de ce périmètre de réflexion, le recalibrage de l'offre de formation, nécessaire pour en garantir la soutenabilité financière, est estimé à 15 000 heures.

Elle présente au CA la méthodologie et le calendrier de gestion de ce recalibrage :

- Une partie du recalibrage sera proposée en central (UE transversales, dossier certification en concertation avec les UFR concernées).
- Le CA du 16 décembre, après consultation du CEVU, arrêtera le portefeuille des formations ouvertes à la rentrée 2012.
- Un cadrage par UFR répartira ensuite les contributions respectives de chacun à la réalisation de l'objectif. Deux axes de réflexion ont été présentés pour organiser ce cadrage : répartir la contribution en fonction du poids des charges pédagogiques 2011-2012 ou en fonction du pourcentage d'augmentation des nouvelles charges pédagogiques par rapport à celles du précédent quadriennal.

Mme DESCHARD se plaint du manque de clarté et de la complexité du document présenté.

M. BEYLOT signale l'importance des écarts par rapport aux données présentées lors du vote des grandes masses le 4 novembre. Il déclare regretter la variation du mode de calcul du coût de cette Offre de Formation dont la responsabilité est renvoyée vers les UFR. Il déplore qu'après une augmentation de l'offre de formation de plus de 30 000 heures, l'équipe présidentielle soit désormais contrainte de procéder à des réductions importantes en catastrophe trois mois après. Il dénonce l'incohérence du document présenté qui reflète les conséquences d'un cadrage insuffisant qui a conduit à des disparités considérables en termes de volumes horaires entre les formations.

Le président BRUN répond que ce recalibrage est le résultat du vote des conseils qui ont entériné le principe d'ouverture et de fermetures de formations. Il se dit en accord avec M. BEYLOT pour considérer que notre offre de formation est difficilement soutenable car nous manquons, au vu du budget alloué par l'État pour une offre de formation que ce dernier a validée il y a un an de cela, de moyens humains et financiers. Il rappelle aussi que certains qui déplorent aujourd'hui et en ce lieu une offre de formation trop importante n'ont pas été les derniers à réclamer pour leur propre domaine d'enseignement une augmentation significative du volume horaire. Il déclare assumer la pleine responsabilité de ces évolutions de l'offre de formation qui doivent nous permettre de revenir à l'équilibre budgétaire tout en veillant à nous préparer à l'horizon 2014 à la mise en œuvre de l'arrêté licence qui fixe un plancher de 1 500 heures par formation. Il rappelle l'étape du vote du 16 décembre qui



examinera les propositions d'ouverture/fermeture afin de permettre une communication claire vis-à-vis des futurs bacheliers et des étudiants, que ce soit sur l'application Post-Bac ou dans les divers salons qui débiteront en janvier 2012.

VIII - FSDIE : AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS ET INDIVIDUELS

Mme RENAUDIN présente les demandes de subvention, associatives ou individuelles, déposées dans le cadre du FSDIE. Ces projets ont fait l'objet d'un examen préalable par une Commission qui s'est réunie le 14 novembre. Ils n'ont pu être votés par le CEVU du 24 novembre, du fait de l'absence de quorum. Elle signale que la Commission, par rapport aux 22 224 € correspondant à l'ensemble des demandes, a envisagé d'accorder 13 024 € de financement.

M. RAMBAUD précise, à propos du projet déposé par l'association Aquidoc, que le PRES s'est ému du coût important du projet Aquidoc et qu'il a décidé de réduire sa participation.

M. LOQUAY y voit une coïncidence troublante.

Le président BRUN propose de conditionner son engagement, pour le seul projet déposé par l'association Aquidoc, à la vérification du respect des engagements financiers présentés par les autres partenaires du projet.

Le président BRUN propose de passer au vote des projets associatifs.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'administration adopte les demandes de subventions associatives déposées dans le cadre du FSDIE. Concernant la demande déposée par l'association Aquidoc, il conditionne son engagement à la vérification du respect des engagements financiers présentés par les autres partenaires du projet.

Le président BRUN propose de passer au vote des projets individuels.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'administration adopte les demandes de subventions individuelles déposées dans le cadre du FSDIE.

IX - DOSSIER SECTEUR ETUDES : BILAN DE RENTREE, POINT DOSSIER EXAMENS ET IA

Mme TISSOT informe le Conseil d'Administration des dossiers concernant le Secteur Etudes, elle présente le bilan de rentrée, portant à la fois sur des éléments statistiques liés aux inscriptions et sur des éléments plus organisationnels liés à la gestion des différentes



tâches induites par ces inscriptions administratives et pédagogiques entre la Direction des Etudes et les UFR.

X - EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Mme TISSOT fait le point sur la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements. Elle signale le prochain envoi d'un questionnaire commun à l'ensemble des formations portant sur la vie universitaire qui sera proposé par le groupe projet en janvier 2012, et d'autre part, d'un second questionnaire facultatif et personnalisé, pour les enseignants souhaitant s'associer à cette démarche. Ce questionnaire, décliné à l'UE, sera donc spécifique à chaque spécialité et/ou parcours. Il sera élaboré à partir d'une banque de questions émanant du groupe projet et alimentée ensuite par des questions spécifiques issues de la concertation de chaque équipe pédagogique volontaire. Le premier groupe de travail va se mettre en place prochainement.

XI - CONVENTION CPGE

Le président BRUN présente la convention CPGE entre l'université et les lycées qui accueillent les classes préparatoires. Cette convention vise à favoriser la reconnaissance des parcours organisés dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans le cadre du dispositif LMD, et la prise en compte du cursus de ces élèves pour une poursuite d'études à l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Une correspondance est établie entre les filières de CPGE et les mentions et parcours de licence. La convention définit notamment la situation des élèves « khûbes ». Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➡ Le Conseil d'Administration adopte la convention CPGE.

XII - DU INFO COM

Mme DINCLAUX présente le DU Communication Numérique Interculturelle présenté par les départements Services et Réseaux de Communication et Information Communication. Ce DU vise à associer dans un même diplôme un apport de compétences interrogeant les pratiques numériques à la lumière des enseignements de l'interculturalité, le tout dans une initiation à la production même des outils requis pour les animer.

Le président BRUN signale que le coût de l'inscription au diplôme doit être replacé dans le périmètre de formations qui sont souvent prises en charge par des entreprises.

Le président BRUN propose de passer au vote

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19



➡ **Le Conseil d'Administration valide le DU Communication Numérique Interculturelle.**

XIII - DU DE COREEN

Le président BRUN présente le DU de Coréen qui vise à répondre à l'augmentation constante des effectifs d'inscrits en CLUB 1 dont les modalités d'enseignement s'avèrent de moins en moins adaptées face à l'attente et aux besoins des étudiants. Il précise que ce diplôme est autofinancé par un accord avec la *Korean Foundation*.

Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➡ **Le Conseil d'Administration valide le DU de Coréen.**

XIV - TRANSFERT DE CREDITS

M. RAMBAUD présente la situation soumise au vote du Conseil. Il informe le CA du fait que notre université a bénéficié en 2010 d'une subvention ministérielle de 45 000 € pour le projet, porté en 2010-2011 par l'IUT Michel de Montaigne, sous la responsabilité de Monsieur David REYMOND : « Remontée automatique des usages des services numériques ». Suite à la mutation au 1^{er} septembre 2011 de Monsieur REYMOND, ce projet est porté à compter de septembre 2011 par l'Université de Toulon, toujours sous la responsabilité de Monsieur David REYMOND. De ce fait, il est proposé d'accorder à l'Université de Toulon une subvention correspondant au solde des crédits disponibles pour le projet 2011-2012 (30 732.49 € au 25/11/2011). Le montant de la subvention à verser sera arrêté après intégration des dernières dépenses portées au titre de ce projet.

Monsieur le Président, comme suite aux réactions des membres du Conseil, décide le report du vote de cette convention dans l'attente de la présentation d'informations complémentaires.

XV - MISE AU REBUT DE MATERIEL

M. FEUILLETTE présente la demande de sortie de l'inventaire du massicot du Pôle de Production Imprimée de la DSI.

Le président BRUN propose de passer au vote

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la mise au rebut du massicot du Pôle de Production Imprimée de la DSI.**



M. FEUILLETTE présente la demande de sortie de l'inventaire d'une série de matériels informatiques de la MSHA.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la mise au rebut de matériel informatique de la MSHA.**

XVI - PROJET INITIATIVE D'EXCELLENCE (IDEX)

Le président BRUN présente les grandes orientations du projet « IdEx Bordeaux » retenu par le jury international le 12 juillet 2011 et ses principes de gouvernance. Par ce vote, l'université s'engage à s'impliquer dans la réalisation du programme IdEx Bordeaux, tant sur le plan du portage de projets structurants répondant aux critères sur l'ensemble des priorités définies, que sur celui de la mise à disposition de moyens pour permettre l'ingénierie des programmes pluriannuels. L'université s'engage également à porter les priorités du programme IdEx Bordeaux à travers ses propres orientations stratégiques sur la durée du contrat quinquennal avec l'Etat en vigueur. Il demande au Conseil d'Administration d'assortir ce vote d'une condition liée aux futures précisions attendues sur l'organisation de la gestion de l'IdEx étape fonctionnelle pour finaliser la convention entre l'ANR et l'université.

M. BEYLOT demande pourquoi dans le texte il est question de condition suspensive.

Le président BRUN dit que l'on a repris la formulation de l'ENITA.

M. JOLY demande si le projet IdEx a été présenté au Conseil Scientifique.

Le président BRUN répond par l'affirmative. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 5
Contre	: 1
Pour	: 13

➡ **Le Conseil d'Administration adopte les grandes orientations du projet IDEX.**

XVII - QUESTIONS DIVERSES

Le président BRUN signale le report de la séance du conseil restreint. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12 h 45.

Le Président,

Patrice BRUN